

100 % soignants libéraux

# Examen de Conformité Fiscale (ECF)



## AVANTAGES

L'Examen de Conformité Fiscale (ECF) est un **audit très encadré de 10 points parmi les plus contrôlés par l'administration fiscale.**

Cette **démarche** est **volontaire de la part du professionnel** de santé libéral **quels que soient son régime fiscal et son niveau de revenus.**

L'ECF s'achève par la **remise d'un compte-rendu de fin de mission** qui :

- ▶ conclut s'il y a, ou non, concordance, cohérence et conformité des données de l'entreprise avec les règles fiscales
- ▶ chiffre les anomalies constatées et invite le professionnel à corriger les points litigieux
- ▶ est **transmis à l'administration fiscale**
- ▶ **engage l'Angiil** (obligation de résultat).

**Permettant 20% d'erreurs en moins dans les déclarations, l'ECF est pris en compte dans la programmation du contrôle fiscal.** Autrement dit, le demandeur d'ECF est considéré par le fisc comme « un bon élève » : ce qui permet à ce dernier d'échapper au contrôle fiscal.

- ▶ Très forte limitation du risque de contrôle fiscal, car pris en compte dans la programmation du contrôle fiscal
- ▶ Accroissement de votre fiabilité auprès des banques et administrations
- ▶ Aucune pénalité ni intérêt de retard en cas de redressement sur l'un des points validés !
- ▶ Dépôt sans pénalité de déclaration rectificative en cas d'anomalie(s) relevée(s) par l'Angiil
- ▶ Obligation de résultat : en cas de rappel d'impôt sur l'un des points validés, l'Angiil vous rembourse une partie des honoraires de l'ECF
- ▶ Recommandations et soutien de l'Angiil en cas d'anomalie(s) relevée(s) pendant l'audit
- ▶ Lettre de mission définissant précisément l'intervention de l'Angiil
- ▶ Prestation déductible
- ▶ Audit réalisable chaque année



Aujourd'hui, comme  
demain, l'Angiil est là.

Nous vous aidons,  
vous gardez le contrôle !

## L'Angiil ?

Une association loi 1901  
qui accompagne et assiste  
les soignants libéraux  
dans tous les moments  
importants de la vie de  
leur cabinet.



### Modalités de souscription :

- ▶ Espace privé/extranet du site [angiil.com](http://angiil.com) (réservé aux adhérents Angiil)
- ▶ Case « ECF » à cocher en bas de 2<sup>e</sup> page de la déclaration 2035 (prestataire : Angiil) puis nous informer
- ▶ Mail à [infos@angiil.com](mailto:infos@angiil.com)
- ▶ Téléphone au 05.61.58.37.37

Tarifs (TTC)	Non adhérent	Adhérent
Examen de Conformité Fiscale	180 €*	Offert

\* sur la base d'un taux de TVA à 20 %

 [www.angiil.com](http://www.angiil.com)

 [infos@angiil.com](mailto:infos@angiil.com)

 AssoNGIIL

 05 61 58 37 37



Association Nationale de Gestion des  
Infirmières et Infirmiers Libéraux